



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce international

Question écrite n° 66315

Texte de la question

M. André Aschieri s'inquiète auprès de M. le ministre des affaires étrangères de l'importance des importations de bois tropicaux. Ainsi, il apparaît que certaines essences rares et précieuses sont pillées en Afrique et en Asie sans respect du développement durable de la forêt et sont expédiées en masse vers les pays du Nord. Ces bois, notamment le teck, sont utilisés pour la production de meubles ou d'objets de décoration et leur origine est bien souvent erronée. Aussi, il lui demande de lui faire part de son point de vue sur cette situation.

Texte de la réponse

Les autorités françaises sont préoccupées par le problème des importations par les pays industrialisés de bois tropicaux, qu'il s'agisse d'essences interdites à l'exploitation ou d'autres dont l'origine imprécise dissimule de fait des conditions d'exploitation et d'abattage incompatibles avec des normes de gestion durable. Il convient de rappeler que la grande majorité des bois tropicaux est consommée localement (dans le pays ou la région) ou exportée vers les marchés asiatiques, moins soucieux de garantie environnementale que l'Union européenne. Les pays producteurs mettent en place des réglementations pour contenir la surexploitation de leurs forêts, qui sont largement contournées par l'abattage et le commerce illicites. La délinquance forestière frappe ainsi la grande majorité des pays producteurs de bois tropicaux et met à mal les efforts de la communauté internationale, des pouvoirs publics et de certains industriels pour protéger et gérer de façon durable les forêts tropicales. Certains pays producteurs perçoivent les efforts des pays du Nord en faveur notamment de l'éco-certification comme un obstacle au libre commerce, qui leur est imposé unilatéralement. La surexploitation des forêts tropicales pose ainsi un problème de gouvernance au niveau international. Face à cette situation, la France mène une politique active de coopération, notamment en Afrique et plus particulièrement dans le bassin du Congo. Depuis 1989, la France a affiché sa volonté d'impliquer les partenaires industriels dans la gestion forestière, sur la base de plans de gestion à moyen terme. L'Agence française de développement est, par exemple, la seule banque de développement à appuyer les exploitants forestiers dans leur démarche d'aménagement. Il reste que les déclarations de bonnes intentions sont parfois contredites par les agissements de certaines compagnies. La sensibilisation de l'opinion publique des pays du Nord est un moyen efficace pour limiter les importations et la consommation de bois tropicaux provenant d'exploitations non durables ou illégales. La France soutient la démarche de certification panafricaine des bois conduite par l'Organisation africaine des bois avec l'aide technique du Centre international de recherche forestière. La lutte contre l'exploitation illicite est une priorité. La conférence de Denpasar (Bali), qui s'est tenue du 11 au 13 septembre dernier à l'initiative de la Banque mondiale et des pays du G 8, témoigne de la mobilisation internationale sur ce thème. Le gouvernement français souhaite s'engager dans cette lutte et se prépare à participer activement à l'organisation d'une conférence ministérielle à Brazzaville prévue fin 2002, dans le cadre du suivi de la conférence de Denpasar.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66315

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5385

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6456